

L'Envers du Décor

Ingénieurs - Cadres, Techniciens - Administratifs, Agents de maîtrise

Période d'arbitrage
ouverte du 25 mai
jusqu'au 8 juin

SPECIAL EPARGNE SALARIALE, CET

Les notifications de vos primes de participation et d'intéressement concernant leurs montants, les dates et modalités d'ouverture de la première session annuelle d'épargne salariale vous sont parvenues récemment par courrier. Comme chaque année, nous jugeons opportun de vous rappeler dans ce numéro « hors série » les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

Nouveauté 2016 liée à la loi Macron du 6 août 2015

Jusqu'à présent, et contrairement à la participation, l'intéressement était versé sur le salaire du mois de juin au salarié à défaut d'autre instruction de sa part. Désormais, en l'absence de choix exprimé dans le délai de quinze jours à partir de la notification du montant attribué, les sommes seront affectées par défaut au PEG (Plan d'Epargne Groupe)

A retenir pour 2016 :

Les salariés ont la possibilité de percevoir leurs primes d'intéressement et de participation sur la paie du mois de juin. Pour cela, il faudra obligatoirement faire une action via le HUB : **myHR / Epargne salariale.**

- **Sans action de votre part, la prime de participation sera versée à 50% sur le PEG et à 50% sur le PERCO.**
- **Sans action de votre part, la prime d'intéressement sera versée à 100% sur le PEG.**

« Voir cas de déblocage via le HUB - COMPANY - Social policies and agreements - FRANCE - Benefits - Cas de déblocage anticipé PEG / PERCO »

En complément, l'épargne salariale c'est aussi :

- Pour celles et ceux qui ont des compteurs CET pleins et qui ne peuvent les réduire par récupération, sachez qu'il est possible d'effectuer des versements volontaires, depuis les CET (autres droits ou congé fin de carrière) vers le PERCO.

Nota : A concurrence de 10 jours par an placés dans le PERCO, ces derniers sont défiscalisés .

Dans le registre inverse :

- Celles et ceux qui ont besoin de jours complémentaires pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée, il est possible d'acheter des jours de RTT.

Vous trouverez au verso la synthèse des solutions alternatives d'épargne salariale qui s'offrent à vous, ainsi qu'une synthèse des possibilités d'achat de jours de RTT.

Une Question ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFE-CGC.

**POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT**



syndicat,ma-cfe-cgc.ah@airbus.com
Tél: 04.42.85.86.13



